

1° . DIRECTION

4° . BUREAU

Tél. (48) 24.14.95

Poste 542

**INSTALLATION CLASSEE
SOUmise A AUTORISATION**

A R R E T E
portant changement de raison sociale et de statut juridique

Etablissement exploité à
AUBIGNY SUR NERE par la
Société U. R. G.

I.C. N° 2 015

Le Préfet,
Commissaire de la République du Département du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur ;

VU la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi susvisée du 19 juillet 1976 ;

VU le décret du 20 mai 1953 modifié constituant à titre transitoire la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU en date du 12 décembre 1980, l'arrêté préfectoral autorisant la Société U.R.G. (Utilisation Rationnelle du Gaz), dont le siège social est sis 29, Rue de Berri - 75397 - PARIS Cédex 08, à exploiter une usine située sur le territoire de la commune d'AUBIGNY SUR NERE ;

VU en date du 6 février 1986, la déclaration de la Société U.R.G. (Utilisation Rationnelle du Gaz), faisant connaître qu'à compter de janvier 1986, la Société Anonyme U.R.G. a été transformée en Société en nom collectif sous la raison sociale BUTAGAZ et que le siège social demeure situé 29, Rue de Berri - 75397 - PARIS Cédex 08 ;

A R R E T E

Article 1er.- La Société en nom collectif BUTAGAZ, dont le siège social est sis 29, Rue de Berri - 75397 - PARIS Cédex 08, est autorisée à exploiter l'usine située sur le territoire de la commune d'AUBIGNY SUR NERE, précédemment gérée par la Société U.R.G. (Utilisation Rationnelle du Gaz).

Article 2.- Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 1980 demeurent applicables à cet établissement.

.../...

Article 3.- M. le Secrétaire Général, M. le Sous-Préfet, Commissaire-Adjoint de la République de l'arrondissement de VIERZON, M. le Maire d'AUBIGNY SUR NERE, M. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche - Région Centre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au pétitionnaire.

BOURGES, le - 4 JUIN 1986

Le Préfet,
Commissaire de la République

Pour le Commissaire de la République
et par Délégation :

Le Secrétaire Général,

Signé : Jean-Claude FONTA

Pour ampliation,

Pour le Commissaire de la République,
Le Chef de Bureau délégué,



A. Laveau

A. LAVEAU